

Bruxelles en mouvements

Bimensuel édité par
Inter-Environnement Bruxelles
Rue du Midi, 165, 1000 Bruxelles
N°152 - 20 octobre 2005



Exproprier les chancres pour loger les Bruxellois

En 1999, l'ARAU a recensé 29 chancres dans le Pentagone. Six ans après, il en reste encore 15. Une étude a mis en lumière les lenteurs et les blocages que subit la rénovation des immeubles abandonnés. L'ARAU a relevé les instruments législatifs pour agir contre les chancres.

Suite en page 2 ➔

dans ce numéro

- P.5 > Un centre à Watermael-Boitsfort?
- P.6 > Meylemeersch : petit à petit, la Région défait son nid
- P.7 > Du Who's Who au Magh, l'histoire se répète?
- P.8 > Encore un tunnel... laisse béton !
- P.9 > Toitures végétales : le by-pass des égouts
- P.10 > Livre : l'art du bronze
- P.12 > L'invitée de la quinzaine : Françoise Dupuis

@ Plus d'infos:
www.ieb.be

Exproprier les chancres pour loger



Place des Martyrs et rue du Persil (1999-2005). Du bâtiment incendié... à la reconstruction en 23 logements.

L'ARAU a réalisé le 1^{er} juillet 1999 une conférence de presse intitulée « 29 chancres à rénover dans le Pentagone ». Sur ces 29 chancres, 7 ont été rénovés ou reconstruits, 7 sont en voie de résolution. Force est de constater cependant que malgré les louables efforts de la Délégation au Développement de la Ville et l'effet du marché (partenaire non négligeable dans une économie de l'offre et de la demande au moment du renchérissement du prix des logements), 15 des 29 chancres restent à l'abandon.

La persistance des chancres est redoutable car ils ont un effet dévastateur sur l'environnement urbain. Ils sont source d'insalubrité, de dépôts d'immondices, de dégâts potentiels pour le voisinage (infiltration d'eau, mэрule, rats,...), d'insécurité. Ils génèrent une image fortement négative de la ville et illustrent l'impuissance des pouvoirs publics. En outre, en pleine crise du logement, les pouvoirs publics doivent manifester leur volonté pour remettre des logements sur le marché locatif.

L'ARAU a dressé un inventaire des outils juridiques qui sont à la disposition des pouvoirs publics pour lutter contre les chancres.

Taxer les immeubles à l'abandon

Les 19 communes disposent maintenant d'un règlement de taxe sur les immeubles à l'abandon. Les montants et les modalités de mise en œuvre en sont disparates, ce qui en fait un instrument peu lisible.

Les montants enrólés sont largement supérieurs aux montants réellement perçus.

L'ARAU a toujours voulu la régionalisation de cet outil afin de lui donner plus de force. La Secrétaire d'État, Françoise Dupuis, a indiqué que ce n'était pas à l'ordre du jour. La déclaration gouvernementale plaide pour le maintien de la taxe aux communes sous le prétexte de subsidiarité. Par contre, la Secrétaire d'État a « diligénte l'intervention d'un expert de la SRLB pour établir une analyse détaillée et exhaustive des mesures, notamment fiscales, mises en place pour lutter contre les immeubles vides et abandonnés. Des contacts sont en cours avec les communes pour dresser un inventaire des dispositifs mis en œuvre »^[1]. La Région a donc commandé un inven-

taire des dispositifs et compte les harmoniser. Elle mettra à la disposition des communes un règlement de base.

L'ARAU doute que ce soit suffisant pour réveiller le zèle de certaines communes.

L'expropriation d'intérêt public

Pour exercer le droit d'expropriation, le pouvoir expropriant doit justifier l'utilité publique et l'extrême urgence. L'utilité publique peut être justifiée par un projet de logements sociaux ou la réalisation d'un Plan Particulier d'Affectation du Sol, d'un programme de contrat de quartier ou



Angle du boulevard de l'Empereur et de la rue d'Accolay. En 1995...

les Bruxellois



L'ancien Sarma, rue Sainte-Catherine a cédé la place... à un ensemble mixte (logements-commerces).

d'un programme de rénovation mené par la Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale (pour les sites d'activités inexploités).

Autrement dit, pour des poches de résistance dans le Pentagone comme l'Îlot sacré ou le boulevard Jacquain, de tels périmètres auraient pu être décidés depuis longtemps.

Le pouvoir expropriant doit ensuite diligenter l'expropriation avec un certain zèle faute de voir l'extrême urgence contestée.

Le droit d'acquisition par les communes

La Région a prévu des budgets destinés à subsidier à 85% l'acquisition et

à 65% la rénovation d'immeubles abandonnés en vue d'y construire des logements^[2].

Entre 1993 et 2001, 523 dossiers de demandes de subvention ont été introduits dont 393 ont été acceptés pour un montant global de 21 355 319 €. Ce sont surtout les communes de Bruxelles-Ville et de Schaerbeek qui ont utilisé cet outil. Mais seulement 5% des sommes budgétées initialement ont été allouées (760 326 €). Le but n'est en effet pas d'agrandir le patrimoine des pouvoirs publics mais de faire pression sur les propriétaires pour qu'ils rénovent leur bien ou le vendent à un tiers plus dynamique.

Le droit de gestion publique

Ce droit a été instauré récemment par le Code du logement. Il est effectif depuis le 1^{er} juillet 2004. Il permet aux opérateurs immobiliers publics — les communes, les CPAS, les régies communales autonomes, le Fonds du Logement, la SLRB, les SISF (sociétés immobilières de service public) et la Régie foncière régionale — de prendre en gestion pour 9 ans des immeubles ino-

cupés ou fermés par décision du bourgmestre ou par décision du Service d'inspection régionale. Le but est de les mettre en gestion par une Agence immobilière sociale (AIS), par exemple, pour les louer à des conditions sociales. Des barèmes permettent de protéger les locataires.

À tout moment le propriétaire peut reprendre possession de son bien moyennant remboursement des frais engagés.

Le Syndicat National des Propriétaires (à qui la Région a commandé une étude sur les causes de l'abandon qui sera prochainement disponible) a introduit un recours qui a été rejeté par la Cour d'Arbitrage le 20 avril 2005 suite à l'action du RBDH (Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat). La Cour d'Arbitrage a reconnu dans son arrêt qu'une autorité peut restreindre le droit de propriété pour rendre effectif le droit au logement.

La cession directe

La Loi d'action du 12 janvier 2003 en matière de protection de l'environnement permet au tribunal de première instance de constater la violation de dispositions de lois, décrets, ordonnances, règlements ou arrêtés relatifs à la protection de l'environ-



... et en 2005.

Exproprier les chancres pour loger les Bruxellois



Rue du Marché aux Porcs. Ce terrain vague où s'élevait jusqu'en 1991 la plus ancienne maison de Bruxelles a encore de beaux jours devant lui.



L'ancien Falstaff, rue Henri Maus. La société Espace Falstaff a esquivé, depuis 1992, toute rénovation en se contentant de présenter des projets irréalistes.

nement. La procédure prévoit une conciliation qui peut permettre au propriétaire de se ressaisir.

La Ville de Bruxelles a déjà mis en œuvre ce droit.

Le droit de préemption

L'Ordonnance du 18 juillet 2002 a défini un droit de préemption générale en Région de Bruxelles-Capitale. Sont titulaires de ce droit: la Région, les communes agissant pour elles-mêmes ou pour les CPAS, la Société de Développement régional de Bruxelles, la Société du Logement de la Région bruxelloise et la Société régionale du Port de Bruxelles.

Ils peuvent y recourir pour réaliser des équipements d'intérêt collectif ou de service public, lutter contre l'existence d'immeubles abandonnés et insalubres, sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine inscrit sur la liste de sauvegarde ou classé, réaliser des logements de type social.

Pistes d'action

Le bilan n'inspire pas à l'euphorie! 7 cas réglés sur 29, 7 en voie de résolution cela fait quand même encore 15 cas non résolus sur les 29 chancres recensés en 1999!

Ce constat amène l'ARAU aux pistes d'action suivantes:

1. Des nombreux outils énumérés ci-dessus, la plupart dépendent des communes. C'est donc là qu'il faut rechercher les causes de l'impuissance (et du manque de moyens opérationnels). L'ARAU estime donc que le Gouvernement aurait tort de persister à leur confier la (non) gestion de ce problème. La Région doit pouvoir se substituer aux communes récalcitrantes.

2. Régionalisation de la taxe sur les immeubles et terrains abandonnés. Une cellule régionale doit donc être constituée. Elle doit avant tout centraliser les inventaires existants et mettre en œuvre une stratégie de contacts directs avec les propriétaires. C'est ainsi que cessera l'impunité. L'évaluation en cours des dispositifs de taxe sur les immeubles à l'abandon doit mener à la prise en charge de cet outil par la Région pour des raisons de lisibilité et d'efficacité qui ne sont plus à démontrer. Une partie du produit de la taxe pourrait être rétrocédée aux communes à condition qu'il soit affecté à la politique du logement.

3. Les Communes, la Région et l'ensemble des opérateurs publics doivent impérativement mettre en œuvre les outils disponibles : le droit d'expropriation d'intérêt public, le droit d'acquisition, le droit de préemption, le droit de réquisition, le droit de gestion publique, la cession directe.

4. Les charges d'urbanisme doivent être injectées dans la production ou la rénovation de logements comme c'était le but à l'origine.

5. À terme, le Plan régional d'Affectation du Sol devra être révisé avec comme objectif véritable le développement du logement qui constitue la fonction forte de la ville car il n'est pas volatile comme le sont les fonctions administratives et... malheureusement économiques.

Isabelle Pauthier
Directrice de l'ARAU

[1] Réponse de la Secrétaire d'État, Madame Françoise Dupuis aux interpellations parlementaires lors de la séance du CRB du 18 mars 2005.

[2] Arrêté du 19 juillet 1990, dit «arrêté Gosuin».

[3] Les mauvais élèves sont Anderlecht, Molenbeek, Forest, Saint-Gilles et Ixelles.

[4] L'arrêt se trouve sur le site de la Cour d'Arbitrage: www.arbitrage.be (arrêt n° 69).

Un centre à Watermael-Boitsfort ?



La place Bischoffsheim, qui s'appelle désormais place Andrée Payfa-Fosseprez..., conservera ses parkings.

Existe-t-il un centre à Watermael-Boitsfort? Il est difficile de répondre à cette question tant la commune n'a pas de lieu immédiatement identifiable comme tel.

La place Keym? Peut-être, le lieu est plutôt agréable, l'animation bien présente mais la variété des fonctions y est limitée. Les alentours de la Maison communale? Pas sûr, tant l'espace y est décousu, scindé voire éclaté. Son réaménagement est actuellement à l'enquête publique. Il est décrit dans la note de présentation comme « un projet pour le centre de Watermael-Boitsfort ». C'est plutôt une bonne intention. Mais le projet est-il à la hauteur du défi?

Quel projet ?

Il porte sur l'aménagement des espaces publics et la création d'un nouveau commissariat de police. A l'ori-

gine du projet, un concours d'architecture et d'urbanisme initié, en 1997, par la commune. Les objectifs déclarés dans le dossier sont de conforter un espace public calme mais vivant en renforçant ses activités, ses connexions et les espaces verts.

Les grandes lignes

La fonction « parking » de la place Bischoffsheim est conservée, l'espace se voit flanqué de deux doubles alignements d'arbres. Devant la Maison communale, un traitement particulier marquera le parvis. A l'arrière du bâtiment, le kiosque se verra offrir un nouvel environnement : les deux espaces verts seront réunis en supprimant la voirie qui les sépare actuellement.

Côté circulation, la traversée du boulevard est simplifiée pour les piétons. Un grand rond-point fait office de carrefour. La circulation se fait en boucle autour de la Maison communale. A l'inverse d'aujourd'hui où l'on cherche allègrement une place autour du bâtiment, le trafic devrait y devenir exceptionnel.

Le commissariat sera quant à lui construit à l'extrémité de la place Bischoffsheim dans une architecture à cour qui rappelle le bâtiment actuel. L'entrée principale sera située sur la place alors que les accès à la cour et au parking souterrain se feront par la rue du Ministre.

Un parking pour centre

Le projet comporte des points positifs comme le traitement du carrefour du boulevard du Souverain ou l'amélioration des espaces publics autour de la Maison communale. Mais manque toutefois d'ambition pour la place Bischoffsheim qui conserve sa fonction de parking alors qu'il y avait justement là une opportunité pour créer une place animée faisant office de centre.

Dans le même ordre d'idée : faut-il vraiment masquer l'architecture du nouveau commissariat par une double rangée d'arbres? Un bâtiment public ne doit-il pas être visible et marquer l'espace?

Philippe Mertens

Meylemeersch : petit à petit, la Région défait son nid

Entre l'hôpital Erasme et le cimetière d'Anderlecht, un paysage bocager persiste tant bien que mal au Meylemeersch. Ce paysage est menacé depuis trois ans par le projet «Erasmus-Sud» de la SDRB.

En 1995, douze associations, menées par la CCN Vogelzang CBN, introduisent une demande de classement auprès du Gouvernement pour l'entièreté de la vallée du Vogelzangbeek, dont fait partie la zone du Meylemeersch.

Ce n'est qu'en 1998 que le Gouvernement reconnaît son intérêt esthétique et scientifique... mais ne classe qu'une partie de la vallée du Vogelzangbeek. Cette partie s'étend le long de la rive gauche du cours d'eau, sur une longueur d'environ trois kilomètres. Le restant de la zone s'inscrit au PRAS^[1] comme « zone d'industrie urbaine ».

Pourtant de nombreux inventaires mettent en évidence les richesses botaniques, paysagères et le nombre d'espèces d'oiseaux, parfois rares en Région de Bruxelles-Capitale, qui ont trouvé refuge sur l'entièreté de la zone concernée. Par exemple, la présence exceptionnelle de la Chouette chevêche se limite au vallon le long du cimetière; l'alignement dans le bas du site de saules têtards, parmi les plus beaux de la Région; une ferme entourée d'un verger actuellement abandonnés aux intempéries et au vandalisme...

Alors que des tentatives d'agrandir la zone de protection échouent, en 2002, la SDRB introduit, dans cet espace, une demande de certificat d'urbanisme et d'environnement pour un projet industriel nommé « Erasmus-Sud ».

Ignorant la valeur naturelle du site, la SDRB fait face à une résistance féroce de la part des comités dé-



Le site du Meylemeersch, à Anderlecht.

pendant les intérêts du Vogelzang. Le projet est alors refusé à l'unanimité par la Commission de concertation.

Au début de cette année, la SDRB modifie ses plans et les présente même au monde associatif qui constate avec satisfaction un projet plus respectueux des richesses du Meylemeersch. Néanmoins les associations relèvent encore quelques imperfections.

La SDRB ne prévoit, notamment, aucune mesure de protection des parcelles à hautes valeurs biologiques et ne prend aucun engagement pour l'aménagement de la ferme, délibérément abandonnée. La CCN Vogelzang CBN y propose depuis des années

la création d'une ferme didactique pour enfants où seront préservées des activités typiquement rurales (cueillettes, élevages, potager).

Parmi les améliorations, soulignons que la SDRB accepte de réaliser un sentier alimentant la promenade verte autour de Bruxelles.

Un site comme le Meylemeersch constitue un maillon indispensable dans le réseau écologique bruxellois. Si son urbanisation est inévitable, cela doit se faire dans le respect de ses caractéristiques environnementales et dans le respect des préoccupations des habitants.

Les associations et Inter-Environnement espèrent que ce message aura été entendu par la Commission de concertation réunie le 21 septembre. Mais à l'heure actuelle, celle-ci n'a pas encore rendu son avis.

Delphine Termolle



[1] PRAS = Plan Régional d'Affectation du Sol.

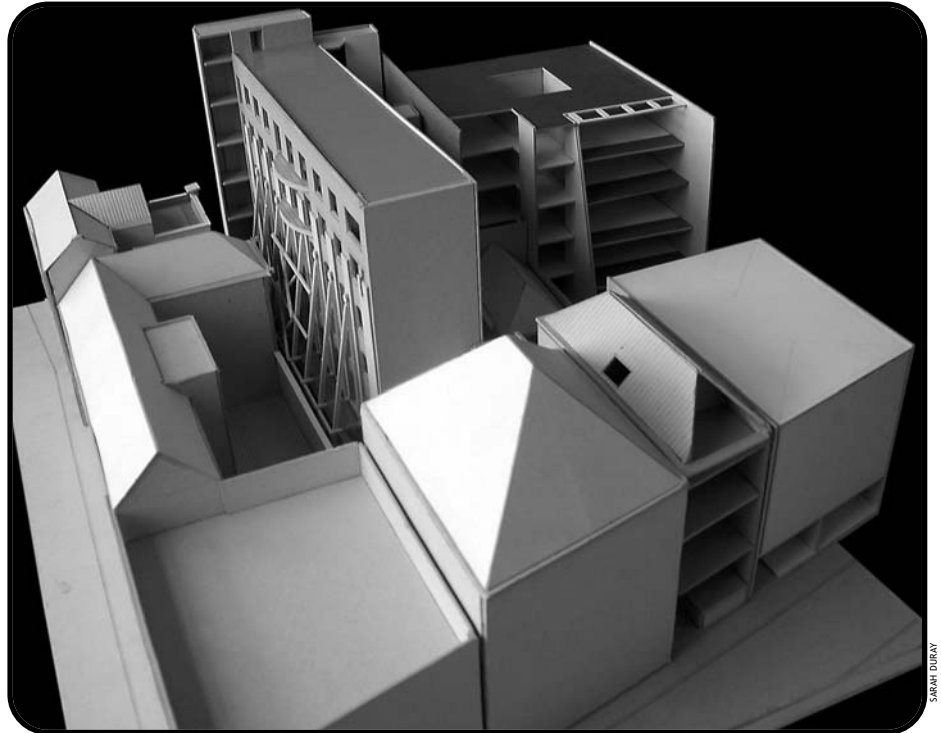
Du Who's Who au Magh, l'histoire se répète ?

Au 17 rue du Poinçon, l'ancienne «Maison des Tramwaymen» attend une nouvelle affectation. Au projet d'un centre culturel «Magh», dont ils redoutent les nuisances sonores, les habitants proposent l'alternative du logement.

Converti en 1925 en «Maison des Tramwaymen», cet hôtel de maître devint le siège du syndicat et de la mutualité des «wattmen» et abrita une vaste salle de fêtes. De sa belle façade ne subsistent que peu de choses. L'intérieur comportait des éléments architectoniques de valeur qui ont malheureusement été démolis par les derniers propriétaires, les exploitants de la discothèque Who's Who's Land (WWL/Studiolive).

Ceux-ci ont été obligés de cesser leurs activités en 2002, ne pouvant résoudre le problème des nuisances sonores. Le Comité de quartier Centre – Terre-Neuve avait basé son action sur la question des nuisances en général, les nuisances sonores en particulier. Le bâtiment fut mis en vente et le CPAS de Bruxelles en devint l'acquéreur en 2003. Malgré la promesse faite par l'Echevin Henri Simons d'une concertation avec les habitants de quartier concernant l'affectation future du bâtiment, ceux-ci ont appris par la presse le projet d'un «Espace des Cultures du Maghreb».

Dans sa demande de permis d'urbanisme pour la transformation de l'immeuble, le CPAS de Bruxelles reste très vague sur les éventuelles activités futures. Par contre, le dossier souligne que des désagréments et des nuisances sont à prévoir. Un avis d'enquête publique (du 23 septembre au 7 octobre) pour une demande de permis d'environne-



La maquette du projet du Comité Centre – Terre-Neuve qui reconvertit le bâtiment en logements sociaux.

ment a été affiché le 30 septembre.

Lors de la séance de la Commission de concertation de la Ville de Bruxelles organisée le 2 août 2005, de nombreux habitants du quartier ont exprimé leurs réserves et la crainte de nouvelles nuisances. Une pétition du Comité de quartier a été signée par 159 habitants (en pleine période de vacances). Elle démontre que les habitants veulent préserver à tout prix le calme relatif retrouvé après la fermeture du WWL/Studiolive. Des familles allochtones, co-signataires de la pétition, ont affirmé que leurs priorités sont autres que la création d'un centre culturel. Les jeunes allochtones veulent avant tout du travail et des logements sociaux à des prix abordables. La plupart de ces jeunes doivent s'exiler vers d'autres quartiers, plus éloignés, loin de leurs familles.

A la demande du Comité, une étude réalisée par un architecte a montré qu'avec l'investissement prévu pour la création du centre culturel (4 millions d'euros), il serait possible d'aména-

ger le bâtiment pour y créer du logement social et répondre ainsi aux véritables besoins du quartier. Le bâtiment est situé en zone d'habitation et, selon le PRAS, les activités qui peuvent y être développées doivent être compatibles avec cette fonction d'habitat. Poursuivre ce projet de centre culturel signifie qu'un investissement très lourd serait nécessaire pour limiter les nuisances sonores et d'environnement. Dans l'affaire du WWL/Studiolive, les habitants du quartier se sont investis avec succès pendant plus de cinq ans pour préserver leur environnement. Ils sont déterminés à recommencer si on les y oblige. Ils demandent qu'on prenne au sérieux l'alternative qu'ils proposent.

Le Comité de quartier a commandé et présentera bientôt un avant-projet d'aménagement du bâtiment pour y créer des logements sociaux.

Jean Jacques Peters
Comité de quartier
Centre – Terre-Neuve

Encore un tunnel... laisse béton !

*Le périphérique sud !
Voilà bien un monstre qui
ressurgit de temps à autre.
Septembre 2005, la Road
Federation Belgium
propose ni plus ni moins
qu'un nouveau tunnel
de 10 km de long.*

Petit rappel, dans les années 70, le projet consistait à « relier l'échangeur de Forest-Drogenbos à la chaussée de la Hulpe à Boitsfort en suivant la vallée de Saint-Job, puis en passant en tunnel sous la Forêt de Soignes, puis par les blds du Souverain et de la Woluwe » [1].

Heureusement, la mobilisation citoyenne fut massive et fit rejeter ce projet.

Le néo-périphérique sud

Près de trente ans plus tard, rien ou presque n'a changé... pour certains ! Ce n'est plus le Ministère des Travaux Publics mais la Road Federation Belgium qui veut voir un tunnel de 10km de long entre Forest et le carrefour Léonard. Selon ses promoteurs, il permettrait de soulager le ring existant et passablement encombré. Payant, le tunnel serait interdit aux camions et une bande serait réservée aux transports publics. Des échangeurs multimodaux permettraient de relier la surface à plusieurs « endroits clés » : les gares de Calevoet, de Saint-Job et de Boitsfort. Coût de la merveille technologique : 1 milliard à financer par des investisseurs privés.

Au secours !

Certains croient encore au bienfait des infrastructures routières pour fluidifier la circulation. Faudra-t-il vraiment éventrer Bruxelles pour se rendre compte que chaque nouveau tunnel est un appel à engorger encore un peu plus la ville ?

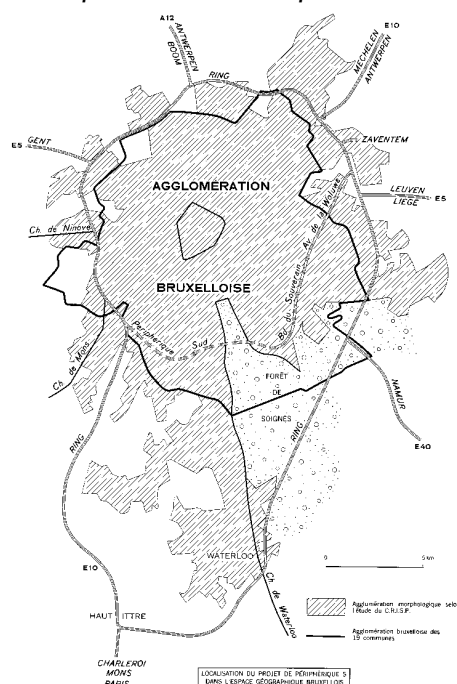
Le périphérique sud ne résoudra probablement pas les problèmes du ring mais par contre il sera bien un incitant



Un des fleurons des travaux inutiles des années septante : le pont qui enjambe le Ring, à hauteur du virage de Forest, et qui amorçait le périphérique sud. Au fond, Uccle.



Surprise : une bretelle de l'échangeur inachevée de Forest mène droit... au compost de Bruxelles-Propreté.



Le projet de périphérique sud de 1978.

à l'utilisation de la voiture avec comme corollaire l'augmentation des bouchons et autres encombrements dans et autour de Bruxelles. Le tunnel est une vision à court terme. Il essaye de résoudre un problème ponctuel en mettant en péril la circulation dans le reste de la ville. Réfléchissons plutôt à une utilisation rationnelle de la voiture au lieu de faire perdurer « le tout à l'automobile ».

Ah oui, dans quelques années le Loch Ness risque bien de ressurgir encore... Ainsi pourra-t-on peut-être lire :

« **Septembre 2035, le ring de Bruxelles sauvé par la technologie.** Devant la congestion toujours croissante de notre État-région, la World Concrete Federation propose de créer un ring souterrain autour de Bruxelles et une centaine de parkings disséminée dans toute la ville. Longue de 75 km la structure entièrement automatisée prendra en charge votre voiture en toute sécurité... pour la conduire dans le parking de votre choix.

“Pour 100€, de la périphérie au bureau sans voir la ville” c'est en ces termes que les promoteurs du projet vendent leur idée. »

Philippe Mertens

[1] « Le périphérique sud – Un livre blanc », ACQU, 1978.

Toitures végétales : le by-pass des égouts

Les fortes pluies de cet été ont montré les limites de l'égout collectif. Le rejet des eaux de pluies dans un égout commun aux eaux usées pose question.

Les toitures végétales s'imposent comme une solution durable. Y compris en ville.

Nous connaissons tous le cycle de l'eau : précipitations, percolation, évaporation, ... un système bien rôdé. Dans ce paysage, les villes apparaissent comme de grandes nappes étanches perturbant le cycle de l'eau. Chaque mètre carré de toiture ou de voirie représente autant de litres d'eau à verser à l'égout. L'égout se substitue à la percolation mais il a ses limites : il vieillit et demande un entretien coûteux. Il ne s'impose donc plus comme le seul moyen de collecter les eaux en ville. D'autres moyens existent. En plus de participer à résorber les risques d'inondations, ils présentent des avantages pour la ville et l'habitation.

L'installation d'une toiture végétale en fait partie. Cette solution est à la fois efficace sur le plan fonctionnel et certainement plus agréable à l'œil que les « roofings » que nous posons sur les toitures plates de nos annexes en intérieur d'îlot.

La toiture verte se compose d'une membrane d'étanchéité comme toute couverture de toiture plate. Le choix de cette membrane se porte de préférence sur une membrane en EPDM (caoutchouc synthétique) plutôt que sur le traditionnel « roofing » (bitumineux). L'EPDM est en effet plus durable et plus résistant à la perforation des racines. De plus, sa production présente une empreinte écologique bien plus favorable que les autres matériaux de couverture de toiture plate comme le bitume, le cuivre ou le zinc.

Le terreau en vrac est posé soit directement sur la membrane d'étan-



PHOTO ET ARCHITECTURE: PIERRE DERU

chéité, soit sur un feutre ou un plastique embouti améliorant la rétention d'eau.

Les possibilités de végétalisation sont bien entendu infinies. La plus courante est la plantation de tapis de mousses et sédums, dont l'aspect change au fil des saisons et ne demande aucun entretien ni arrosage.

Par sa capacité d'absorption, la toiture végétale régule l'écoulement des eaux. Il faut bien évidemment prévoir des descentes d'eau comme pour n'importe quelle toiture mais on estime qu'une épaisseur de terre de 10 cm retient environ 80% de l'eau récoltée par la toiture. Elle fixe les poussières et le gaz carbonique pour libérer l'oxygène. La végétalisation par mousse et sédums contient des espèces sauvages que l'on ne trouve plus en ville et

améliore la biodiversité de l'écosystème urbain.

Du point de vue de l'habitat, la toiture végétale améliore la longévité de la membrane étanche en la protégeant des UV, des agressions mécaniques et des chocs thermiques. L'intérieur de l'habitation en bénéficie aussi puisque la masse de la toiture est un régulateur et un isolant thermique. Enfin, elle absorbe le bruit.

Les toitures à faible pente, notamment en tôle ondulée, s'accrochent aussi de toitures végétales. Outre les annexes, les bâtiments comme les centres commerciaux si peu soucieux de s'intégrer au paysage urbain, ne perdraient rien à se couvrir de cette manière. Histoire de lier l'utile à l'agréable.

François Dewez

L'art du bronze

L'histoire de l'association La Fonderie est étroitement liée à l'ancienne Compagnie des Bronzes établie à Molenbeek. Cet ouvrage est le reflet de 20 années de recherches menées sous l'impulsion de l'association pour retracer l'histoire de l'entreprise et des différents domaines auxquels ses activités l'ont rattachée. Il permet de comprendre l'application de l'art à l'industrie des bronzes parmi les principales industries artistiques de la Belgique.

Ce travail n'aurait pas vu le jour si l'asbl La Rue, installée à proximité de l'usine rue Ransfort, n'avait réussi à sauver les installations et à persuader la Communauté française de s'en porter acquéreuse. Du coup, germaient l'idée de constituer l'asbl La Fonderie dont la mission était de conserver les outils, plâtres et dessins et de procéder à l'inventaire des archives. Aujourd'hui, l'ancien site industriel abrite aussi le Musée bruxellois et de l'Industrie et du Travail.



Les textes rassemblés ici constituent un ouvrage de référence pour les 125 années d'activité de la Compagnie des Bronzes. Celle-ci créée en 1854 a laissé une quantité impressionnante d'archives qui non seulement permettent de retracer l'histoire de la compagnie mais aussi celle d'autres compagnies moins documentées. Ce fut néanmoins une tâche très lourde que d'invento-

rier plus de 177 mètres linéaires d'archives. Des équipes d'historiens de La Fonderie s'y employèrent et ce travail d'inventaire servit de point de départ à plusieurs recherches originales qui furent régulièrement publiées.

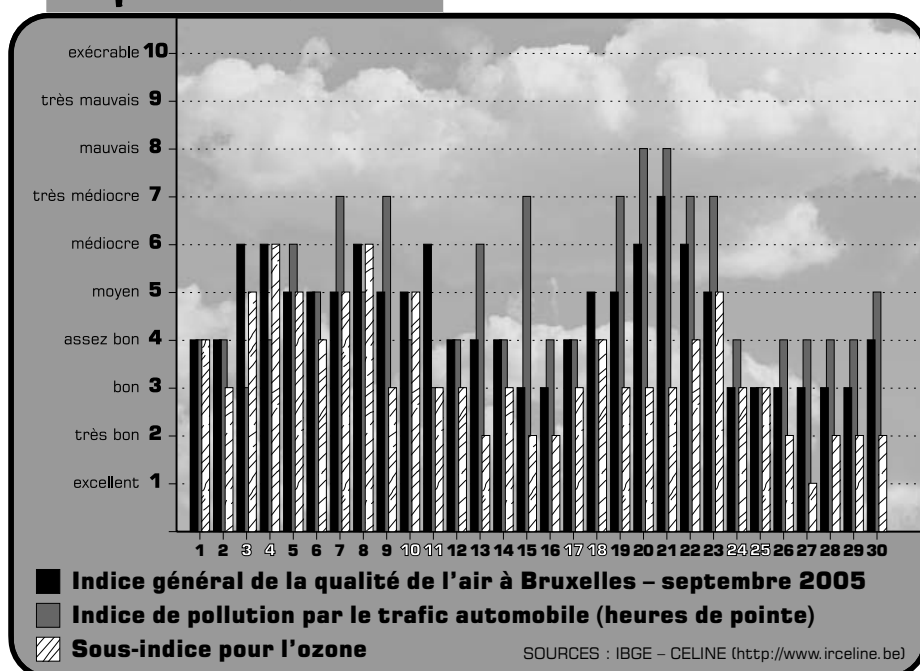
Les différents auteurs présentent l'histoire des lieux, ateliers et magasins, expliquent le développement de la fabrique qui en 1880 emploiera jusqu'à 300 personnes, nous apprennent les subtilités de la fabrique d'art et racontent l'histoire des hommes qui par leur savoir-faire ont réussi à bâtir une renommée internationale.

Les articles sont accompagnés de nombreuses illustrations, gravures, dessins, extraits de catalogues, photographies, et reproductions de divers documents officiels.

A.M.

« *La Compagnie des Bronzes de Bruxelles (1854-1979), Fabrique d'art* », publié par La Fonderie, 208 pages.

pollution de l'air



Quel air avons-nous respiré à Bruxelles en septembre 2005? Chaque mois, d'après les données du laboratoire de l'IBGE, nous publions un relevé de la qualité de l'air à Bruxelles.

Un dimanche pour prendre l'air

Ce dimanche sans voiture du 18 septembre, les Bruxellois ont vécu la journée la plus saine et la plus calme de l'année.

Ainsi, rue de la Loi, on respirait de l'air 10 fois moins chargé en monoxyde d'azote que la moyenne d'un jour de semaine et 5 fois moins qu'un dimanche normal.

Et dans le tunnel Léopold II, 62 fois moins qu'un jour de semaine et 48 fois moins qu'un dimanche normal.

A proximité des grands axes de circulation, le bruit a été réduit de 8,5 à 12,5 dB(A). Dans les quartiers qui ne sont pas traversés par des voiries importantes, la réduction varie entre 1 et 5,5 décibels.

Infos : www.ibgebim.be



Küstendorf, le village que le cinéaste Emir Kusturica a construit en Serbie.

visites guidées

Arau

- Bruxelles 1900 — Art Nouveau.
- Le 29 octobre à 10h.
- Infos: 02/219 33 45 ou www.arau.org

Association du Patrimoine artistique

- Le prolongement du néo-classicisme dans les années 1840.
- Le 29 octobre à 14h.
- Infos: 02/227 34 00.

La Fonderie

- L'écluse de Zemst.
- Le 25 octobre 9 h.
- Les moussaillons lèvent l'ancre.
- Le 25 octobre à 14h.
- Un port en pleine expansion.
- Le 27 octobre à 14h.
- Le quartier Sainte-Catherine.
- Le 28 octobre à 20h30.
- Le port et les canaux bruxellois.
- Le 30 octobre à 14h.
- Infos: 02/410 99 50 ou www.lafonderie.be

Les Amis de l'Unesco

- Le collège Saint-Michel (extérieur) et son quartier.
- Le 28 octobre à 11h.
- Infos: 02/648 80 06.

Laeken découverte

- De Tour & Taxis au Domaine royal: le patrimoine industriel de Laeken.
- Le 30 octobre.
- Le cimetière de Laeken et ses deux églises.
- Les 30 et 31 octobre et le 1^{er} novembre.
- A 14h15.
- Infos: 0479/39 77 15 ou www.laekendecouverte.be

Le Bus bavard

- Quand les estaminets racontent Bruxelles.
- Le 28 octobre à 20h.
- Schaerbeek, fleuron de l'architecture au 19^e siècle.
- Les 29 et 30 octobre (heure à préciser).
- Infos: 02/673 18 35 ou www.busbavard.be

Voir et Dire Bruxelles

Six associations bruxelloises de tourisme à thème (Arau, Arkadia.be, Itinéraires, La Fonderie, Le Bus bavard et Pro Vélo) offrent un éventail de promenades Art Nouveau dans le cadre de «*Bruxelles 2005 Vivre l'Art Nouveau*», jusqu'au 30 octobre. Programme disponible sur dépliant au 0476/43 36 32 ou www.voiretdirebruxelles.be

▲ expo

Alter architecture. Ici, ailleurs, autrement

Emir Kusturica vient de remporter le Prix Européen d'Architecture Philippe Rotthier pour la construction du village de Küstendorf en Serbie, sur les lieux du tournage de son film «*La vie est un miracle*». Le jury récompense ainsi le cinéaste et musicien qui a reproduit l'architecture originelle de son pays comme facteur de pacification, source de réconfort et élan pour l'économie touristique de la région. Le prix lui sera remis le 22 octobre 2005 à la Fondation pour l'Architecture. A l'occasion de la remise du Prix, la Fondation organise une grande exposition consacrée à «*l'alter architecture*» à travers le monde. A l'instar de l'alter mondialisme, l'alter architecture envisage une manière différente de concevoir le domaine du construit, en tenant compte des contraintes liées à la société actuelle mais aussi de la nécessité de protéger l'environnement et des caractéristiques des lieux dans lesquels il se développe (climat, mode de vie, etc.). Il s'agit, à

l'heure de la globalisation, de porter une réflexion sur la manière dont l'architecture se positionne par rapport à son programme, et sur les alternatives possibles face à une uniformisation peu adaptée aux besoins des hommes et de la planète.

La Fondation pour l'Architecture propose un parcours à travers le monde à la découverte de cultures architecturales de natures diverses. L'exposition développe les différents thèmes sous forme de reproductions photographiques, de plans, de maquettes, d'objets, de matériaux et de constructions réalisées dans les salles. Jusqu'au 31 mars 2006, rue de l'Ermitage, 55 à 1050 Bruxelles. Infos: 02/642 24 50, www.civa.be ou www.fondationpoumlarchitecture.be

conférence

Bruxelles insolite : Jardins publics, Bruxelles en vert

Conférence par Thierry Demey. Le 27 octobre à 20h à la Salle des conférences de l'Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert, avenue Hymans, 2. Infos: Service des Jardins publics, 02/761 27 36.

colloque

La qualité de l'air à Bruxelles et en Europe

Nos villes peuvent-elles réduire la pollution de l'air? Colloque à l'initiative de la Région de Bruxelles-Capitale et du Bureau Européen de l'Environnement, le 8 novembre 2005, de 9h30 à 17h, à l'Institut royal des Sciences naturelles, rue Vautier 29, 1000 Bruxelles. Infos: 02/289 10 90 ou kerstin.meyer@eeb.org

Appel aux associations membres

Vous organisez des visites guidées, conférences, cours, rencontres, ateliers ou activités pratiques? Communiquez-nous les informations utiles suffisamment à l'avance pour en publier l'annonce.



Rédacteur en chef: Almos Mihaly, avec la collaboration de Raymond Boudru, Anne Deflairière, François Deveze, Sarah Duray, Isabelle Essers, Sébastien François, Isabelle Hochart, Philippe Meerseman, Philippe Mertens, Emilie Marquet, Catherine Maréchal, Dalila Riffi, Anne-France Rihoux, Delphine Termolle, Camille Thiry et Roland Vande Poel.
Imprimerie : Auserp & Cie sprl.

En vous abonnant à Bruxelles en mouvements, vous contribuez à soutenir l'action d'Inter-Environnement Bruxelles en faveur de la qualité de la vie en ville.

Coût de l'abonnement annuel au bimensuel Bruxelles en mouvements (23 numéros) : 22 €. 34€ avec facture. Étranger : 32€. Abonnement de soutien : 52€. Mensuellement par domiciliation : 1,75€. Prix au numéro : 1,25€ (inclut les frais de port). Versements au compte 210-009204-46 d'Inter-Environnement Bruxelles, rue du Midi, 165, 1000 Bruxelles.

Françoise Dupuis

Lors de sa formation, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale s'est engagé à développer le parc de logements accessibles à tous les Bruxellois. Le point, un an plus tard avec Madame Françoise Dupuis, Secrétaire d'État au Logement.



Bruxelles en Mouvements.— Un budget d'un million d'euros est destiné à stimuler les communes et autres pouvoirs publics à recourir au droit de gestion publique. Ces acteurs ont-ils déjà pris des initiatives pour récupérer des immeubles vides ou insalubres ?

Françoise Dupuis.— Les opérateurs immobiliers publics (à savoir les communes, les CPAS, les SISF, les régies communales et le Fonds du Logement) n'ont pas encore pris de logements inoccupés en gestion publique. Et ce pour deux raisons, la première était liée à une insécurité juridique qui a été levée au mois de mai dernier lorsque la Cour de Cassation a rejeté le recours introduit par le Syndicat des Propriétaires contre cette mesure. La deuxième raison est d'ordre financier, un fonds budgétaire d'un million d'euros sera créé pour aider financièrement les opérateurs publics à pré-financer les travaux de remise en état des logements inoccupés.

BeM.— Par rapport au Code du Logement, les propriétaires se plaignent de la complexité de la grille d'évaluation pour vérifier la conformité du logement. Envisagez-vous des mesures pour que les propriétaires privés et publics soient motivés à se mettre en conformité avec la loi ?

F.D.— La grille d'évaluation est avant tout un outil administratif pour le Service Régional d'Inspection mais elle reste disponible pour les propriétaires qui désirent contrôler eux-mêmes leurs logements. Une vaste campagne d'information sur le Code du Logement va être organisée dans les premiers mois de 2006. Cette campagne visera à mieux informer encore les propriétaires bailleurs des normes que doivent respecter leurs logements. Ensuite, en cas de doute on rappellera que tous les propriétaires-bailleurs peuvent faire appel au Service régional d'inspection, pour que celui-ci vérifie leur logement. Pour les propriétaires qui font cette démarche, aucune amende ne peut-être imposée.

BeM.— Quelles priorités défendrez-vous pour Bruxelles lors de la Conférence interministérielle sur le Logement ?

F.D.— Lors de cette conférence, plusieurs préoccupations communes aux trois Régions et à l'Etat fédéral ont été abordées. Je relèverai particulièrement la lutte contre la discrimination dans le logement et contre l'habitat indigne ainsi que la mise en place de projets-pilotes de concertation locale en matière locative : les commissions paritaires locatives. Pour ma part, j'ai fait inscrire un point reprenant notamment la diminution du taux de TVA pour la construction de logements sociaux et assimilés. Comme vous le savez, nous avons pour ambition de construire 5 000 logements en 5 ans. Si ma proposition était retenue, nous pourrions multiplier le nombre de logements créés.